

seulement leurs intentions mais aussi les œuvres de piété que l'on voudra bien offrir pour le trésor spirituel.

Un résumé de ces œuvres de piété sera publié dans le *Messenger* en même temps que les intentions. Le tout devra nous être remis au plus tard le 15 de chaque mois.

Le temps complètera cette organisation ; l'aide et les conseils de nos vénérés confrères et des personnes pieuses et la bénédiction de sainte Anne lui feront produire les fruits salutaires que nous en espérons.

---

### A NOS ZÉLATEURS

---

Nous appelons l'attention de nos zélateurs sur les avantages exceptionnels que nous leur offrons. A tout zélateur qui place de 10 à 50 abonnements et qui se charge de les distribuer nous accordons une remise de 5 cts par numéro ; à celui qui place de 50 à 100 abonnements nous faisons une remise de 10 cts par numéro, et à celui qui place plus de 100 abonnements nous accordons 15 cts par numéro. Ainsi nous donnons 40 abonnements pour \$12.00, soit une remise de \$2.00 au zélateur qui reçoit les numéros à son adresse et qui les distribue aux abonnés ; nous donnons 50 abonnements pour \$12.50, soit une remise de \$5.00 au zélateur ; 80 abonnements pour \$20.00, soit une remise de \$8.00 ; 100 abonnements pour \$20.00, soit une remise de \$15.00.

Nous sommes surpris que jusqu'à présent bien peu de zélateurs aient profité de ces grands avantages. La publication du *Messenger de Sainte Anne* n'est pas pour nous, on le voit bien, une spéculation. Notre but est de propager la dévotion à sainte Anne en donnant au Mes-